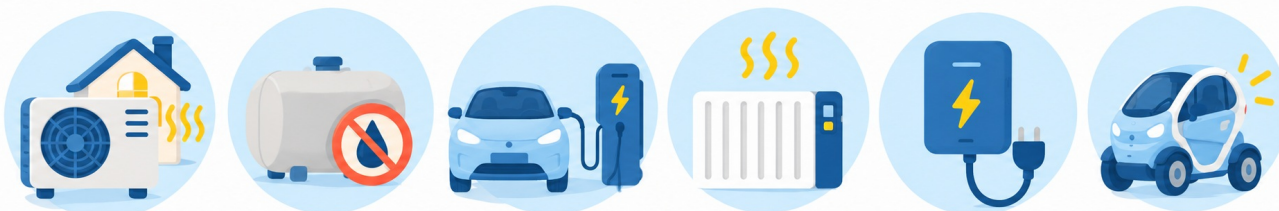


Actualité



Plan d'électrification : quelles nouveautés pour les particuliers ?

Le Gouvernement a annoncé, le 15 octobre 2026, la seconde phase de son plan d'électrification des usages. Plusieurs nouvelles mesures concernent les particuliers, notamment le remplacement des systèmes de chauffage au fioul ou au gaz, l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques à domicile et la recharge sur les bornes publiques.

1. Des évolutions des aides pour l'installation d'une pompe à chaleur

- ✓ Simplification du parcours d'aides à partir du 1er janvier 2027, avec la fin du double guichet MaPrimeRénov' et certificats d'économies d'énergie (CEE).
- ✓ Déploiement de l'offre intégrée depuis le 1er octobre 2026.

2. De nouvelles mesures concernant le remplacement des chaudières au fioul

- ✓ Extension de l'interdiction d'installer de nouvelles chaudières au fioul aux chaudières fonctionnant au biofioul.
- ✓ Accompagnement renforcé des ménages chauffés au fioul dans les 109 territoires d'électrification, à partir de fin novembre 2026.

3. Une prime pour remplacer le chauffage au gaz dans certains territoires

- ✓ Mise en place d'une prime pouvant atteindre 1 000 € par logement dans les zones concernées.
- ✓ Déploiement prévu d'ici mars 2027.

4. Une aide à l'installation d'une borne de recharge pilotable à domicile

- ✓ Aide de 500 € annoncée à compter du 1er janvier 2027.
- ✓ Objectif : faciliter la recharge des véhicules électriques à domicile et mieux maîtriser son coût.

5. De nouvelles obligations d'information sur les bornes de recharge publiques

- ✓ Affichage obligatoire du prix au kWh et de la puissance instantanée sur les bornes rapides de plus de 50 kW.
- ✓ Remise d'une note de paiement détaillée.
- ✓ Calendrier annoncé : avril 2027 pour les nouvelles stations et novembre 2027 pour les stations existantes.

6. Une évolution des aides à l'achat de certains petits véhicules électriques

- ✓ Renforcement annoncé de l'aide à l'achat de certains quadricycles électriques.
- ✓ Entrée en vigueur prévue le 1er janvier 2027, sous conditions.

Pour aller plus loin : Consulter les mesures de la seconde phase du plan d'électrification sur le site du [ministère de l'Économie](#).

 **À retenir :** ces mesures ont des calendriers et des conditions d'application différents. Avant d'engager des dépenses, les particuliers doivent vérifier les critères d'éligibilité et les modalités des aides.



Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :

Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le

0 800 112 212 